

Avis de constitution

SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE SOCLE D'AVENIR » en abrégé « G2SA »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 29, Ilot 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/10/2024 , et enregistrés au CEPICI le 05/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE SOCLE D'AVENIR » en abrégé « G2SA »

Objet : La société a pour objectif en Cote d'Ivoire et à l'Etranger :

- ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

-FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE

- TRANSPORT D'ELEVES

-PRESTATIONS DIVERSES

Et pour la réalisation de l'objet social :

-l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles. mobilières et immobilière, se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 29, Ilot 11

Dirigeant(s) M KAMA KOUASSI JACQUES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00565 du 06/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°07971/GTCA/RC/2025 du 06/02/2025

